



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

**CAHIER DES CHARGES
POUR LA SELECTION D'UN
PRESTATAIRE CHARGE DE LA
REDACTION DES PROCEDURES DE
SECURITE DES COMPLEXES
IMMOBILIERS DE LA CRRAE-UMOA AU
PLATEAU ET A BONOUMIN**



Date limite de réception des offres : **Vendredi 8 OCTOBRE 2026 à 12h 00 mn**

SOMMAIRE

I. OBJET.....	2
II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA	2
III. SERVICES ATTENDUS	2
IV. CONSIDERATIONS GENERALES	2
4.1 Allotissement.....	2
4.2 Régime des prix	2
4.3 Conditions et modalités de paiement	3
4.4 Connaissance des conditions du marché.....	3
4.5 Présentation des offres.....	3
4.6 Contenu des offres.....	4
4.7 Critères d'évaluation des offres.....	4
4.8 Dépôt des offres.....	4
4.9 Compléments d'informations.....	5
ANNEXE :	6
TERMES DE REFERENCE (TDR) POUR LA REDACTION DES PROCEDURES DE SECURITE DES COMPLEXES IMMOBILIERS DE LA CRRAE-UMOA	6



I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à la sélection d'un prestataire chargé de la rédaction des procédures de sécurité des complexes immobiliers de la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA), au Plateau et à Bonoumin.

II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition à savoir, le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC) et le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un (01) Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités, deux (2) Fonds Autonomes d'Assurance Maladie (FAAM-RRPC et FAAM-RCPNC).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III. SERVICES ATTENDUS

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour la rédaction des procédures de sécurité de ses complexes immobiliers du Plateau et de la Riviera-Bonoumin, selon les Termes De Référence (TDR) joints en annexe.

Le soumissionnaire, compte tenu de son expérience du domaine, exécutera la mission selon les textes et normes de référence en vigueur.

IV. CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent document cadre sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA, quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

4.1 Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un allotissement unique.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de ce lot, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

4.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

4.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage d'au plus 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie bancaire ou d'une société d'assurance de premier rang. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des prestations.

Les prestataires préciseront les délais de livraison et d'exécution globale des prestations. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

4.4 Connaissance des conditions du marché

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

La production des pièces administratives actualisées est obligatoire (Registre de Commerce, attestation de régularité fiscale, attestation de la caisse de sécurité sociale).

L'absence de production de ces documents entraînera l'élimination de l'offre globale du soumissionnaire.

4.5 Présentation des offres

Les offres seront présentées en deux (02) exemplaires sous format papier et un (01) autre exemplaire sur support numérique (clé USB), le tout rangé dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine de nullité :

Au coin supérieur gauche :

"APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REDACTION DES PROCEDURES DE SECURITE DES COMPLEXES IMMOBILIERS DE LA CRRAE-UMOA AU PLATEAU ET A BONOUMIN"
(A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement)



Au centre :

Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
Complexe Immobilier CRRAE-UMOA,
Rue OBIN Atsin, Riviera-Bonoumin, Cocody
Côte d'Ivoire

L'offre devra répondre à toutes les préoccupations exprimées dans les conditions générales, ainsi que les spécifications techniques du présent cahier des charges.

4.6 Contenu des offres

L'offre technique devra obligatoirement inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :

- la présentation de la société (forme sociale, implantation, domaines d'activité, organisation, etc.) ;
- les documents administratifs (Registre de commerce, Attestation sécurité sociale, Attestation de régularité fiscale)
- les références professionnelles et de prestations similaires (attestations de bonne exécution) ;
- la méthodologie de travail proposée ;
- la composition de l'équipe d'intervention ;
- le délai de réalisation des prestations.

L'offre financière comportera :

- une lettre de soumission ;
- une proposition financière détaillée sous forme de devis quantitatif, estimatif ou de bordereau de prix.

4.7 Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- la méthodologie de travail proposée ;
- la complétude et conformité des procédures ;
- la clarté et applicabilité des consignes ;
- le délai de réalisation des prestations;
- la pertinence de l'offre financière.

4.8 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction du Capital Humain, de l'Administration et du Patrimoine (DCHAP) situé au 4^{ème} Etage A de l'Immeuble CRRAE-UMOA à Abidjan – Riviera-Bonoumin.**

Les offres envoyées par courrier express, seront acceptées si elles ont été expédiées, au plus tard, à la date limite de dépôt, le cachet du transporteur faisant foi.

4.9 Compléments d'informations

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du présent cahier des charges, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête **par messagerie électronique à l'adresse «darh@crrae.org»**.

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, huit (08) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de cette consultation.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au soumissionnaire requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA, à la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.



ANNEXE :

TERMES DE REFERENCE (TDR) POUR LA REDACTION DES PROCEDURES DE SECURITE DES COMPLEXES IMMOBILIERS DE LA CRRAE-UMOA

I. Contexte

Les complexes immobiliers de la CRRAE-UMOA comprennent plusieurs bâtiments, avec les infrastructures suivantes :

- Ascenseurs et monte-charges
- Systèmes de contrôle d'accès et vidéosurveillance
- Installations de sécurité incendie (détecteurs, alarmes, extincteurs, RIA, colonnes sèches)
- Groupes électrogènes (alimentation électrique de secours)
- Installations de climatisation et ventilation
- Réseau électrique principal et secondaire

Afin d'assurer la sécurité des occupants et la continuité des opérations, il est nécessaire d'élaborer des procédures de sécurité détaillées et conformes aux normes locales et internationales.

2. Objectif de la mission

- Rédiger des procédures opérationnelles claires pour l'exploitation et la maintenance des systèmes de sécurité et techniques des complexes.
- Garantir la conformité avec la réglementation locale (code du travail, sécurité incendie, normes électriques, etc.).
- Définir les rôles et responsabilités des personnels chargés de la sécurité et de la maintenance.

3. Portée

Le prestataire devra couvrir les aspects suivants :

3.1 Gestion des crises

- Procédure d'alerte et d'évacuation (employés locaux et étrangers)
- Plans d'évacuation partiel et total et consignes (employés locaux et étrangers)

3.2 Sécurité incendie

- Procédures de détection d'alerte incendie et d'organisation de l'évacuation
- Plans d'évacuation et consignes aux occupants
- Procédure de mise en sécurité des installations techniques

3.3 Ascenseurs et monte-charges

- Procédures d'intervention en cas de blocage ou d'incident (avec présence humaine à l'intérieur)
- Modalité d'évacuation des occupants

3.4 Contrôle d'accès et vidéosurveillance

- Gestion des badges et accès (intérimaires, stagiaires, visiteurs, prestataires, des convoyeurs de fond)
- Procédures d'enregistrement et de consultation des images
- Gestion des incidents de sécurité et intrusion

3.5 Groupes électrogènes et alimentation électrique

- Démarrage, arrêt et tests périodiques
- Mesures de sécurité pour le personnel

3.6 Climatisation et ventilation

- Procédures en cas de panne

3.7 Réseau électrique

- Consignes de sécurité pour intervention sur le réseau
- Procédures de mise hors tension et consignation
- Gestion des alarmes électriques et des coupures
- Mesures de sécurité pour le personnel

3.8 Ronde des agents de sécurités

- Mode opératoire des agents de sécurité.

3.9 Gestion des clés

- mode opératoire de la gestion des clés des locaux spécifiques et des bureaux

4. Livrables attendus

- Manuel complet des procédures de sécurité
- Norme de référence
- Fiches opérationnelles pour chaque type d'équipement
- Plan d'évacuation et consignes d'urgence
- Tableaux de responsabilités (identification des acteurs et définition des tâches qui fait quoi, quand, où et comment)

